

# CONFERENCE DE PRESSE COMMUNE

## Magistrats, Fonctionnaires de justice et Avocats

Lundi 15 février 2016 à 10h00

Tribunal de Grande Instance de Bobigny - salle d'Assises n°2

Face à une justice à la veille du dépôt de bilan, les magistrats, les fonctionnaires des greffes et les Avocats du Barreau de Seine-Saint-Denis sonnent l'alarme et vous ouvrent les portes du Tribunal le 15 février 2016 à partir de 10h00 (salle d'assises n°2) afin de procéder avec eux à un état des lieux et revendiquer des moyens immédiats pour la justice.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, toutes causes d'absences confondues (postes non pourvus, maladie...), l'équivalent de **33 postes de magistrats et 75 postes de fonctionnaires n'étaient pas occupés au sein du TGI de BOBIGNY, pourtant 2<sup>e</sup> juridiction de France.** Cette situation a entraîné la **suppression de 32 audiences par mois**, tant civiles que pénales.

Les magistrats, les fonctionnaires des greffes et les avocats dénoncent depuis plusieurs années une situation de **sous-dimensionnement et de sous-effectif chroniques** qui n'a fait que s'aggraver, et qui place le département de Seine-Saint-Denis au ban de la République, comme si l'application de la loi y présentait un intérêt moindre qu'ailleurs.

### La Seine-Saint-Denis, c'est pourtant :

- 1.565.222 habitants (avec 2 villes de plus de 100.000 habitants : Montreuil et Saint-Denis)
- un taux de chômage de 13,1% et 1 famille sur 3 vivant sous le seuil de pauvreté
- près de 30% de la population âgée de moins de 20 ans (contre 24,7% au niveau national)
- 28% de foyers mono-parentaux

### Mais c'est aussi :

- 106.000 entreprises inscrites au RCS (18,4% d'augmentation en 2015)
- le 3<sup>e</sup> contributeur de TVA au niveau national, et 2,5% du PIB national
- des zones d'activité en expansion croissante : la Plaine Saint-Denis, les zones aéroportuaires de Roissy et du Bourget

Dans ce département hors-normes et en constante mutation, existe donc **un besoin de justice** face auquel les juridictions et instances de proximité (TGI, Tribunaux d'Instance, Maisons de Justice et du Droit) se trouvent totalement démunis.

Cette situation de pénurie a **des conséquences évidemment néfastes sur les foyers, la jeunesse et l'ensemble de la population du département.**

Elle engendre une charge de travail supplémentaire pour des fonctionnaires déjà épuisés, et aggrave les dysfonctionnements déjà constatés comme **des délais de convocation et de renvoi anormalement longs** :

- plus d'1 an pour une 1<sup>e</sup> audience devant le juge aux affaires familiales, le juge du surendettement ou le juge d'instance
- plus d'1 an pour la mise en place d'une mesure d'assistance éducative
- plus d'1 an de délai de renvoi devant plusieurs chambres correctionnelles

Elle place les magistrats et fonctionnaires dans **l'impossibilité de mener à bien leurs missions de service public** : accueillir et orienter les justiciables, juger dans des conditions et des délais acceptables, apporter la réponse pénale adaptée aux nombreux actes de délinquance constatés, mener une politique de prévention et de réinsertion de qualité, garantir la procédure, formaliser et notifier les décisions afin qu'elles puissent être exécutées.

Elle place les avocats du barreau de Seine-Saint-Denis dans **l'impossibilité de remplir leur mission d'assistance** auprès d'une population pour qui la justice devient inaccessible.

La justice, réponse aux maux de la société, est de la responsabilité de tous. Nous comptons sur votre présence.

---

### Contacts :

**Maryse BOYER**, fonctionnaire des greffes :  
maryse.boyer@justice.fr

**Benoît JOUTEUX**  
Secrétaire Général Adjoint de l'Ordre des Avocats  
b.jouteux@avocats-bobigny.com  
06.81.54.39.92

**Sophie COMBES**, magistrat :  
sophie.combes@justice.fr  
06 86 47 49 80

**Maximin SANSON**, magistrat :  
maximin.sanson@justice.fr  
06 07 87 41 12